

Albi, le 27 février 2026

CABINET

Direction des Sécurités
Service Interministériel de Défense
et de Protection Civiles

Le préfet du Tarn

à

Liste des destinataires *in fine*

Vous avez déposé une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre des inondations par débordement de cours d'eau pour l'épisode crue du 21 au 24 décembre 2025.

Par la présente, je vous confirme que ***par arrêté interministériel du 13 février 2026 paru au journal officiel du 27 février 2026*** portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, votre commune a fait l'objet ***d'une décision favorable***.

Vous devez informer sans délai vos administrés qui disposent de ***30 jours*** à compter de la date de publication de l'arrêté interministériel au Journal Officiel pour contacter leur compagnie d'assurance.

Par conséquent, votre commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle au regard des dispositions de l'article L.125-1 du code des assurances.

Pour Le Préfet et par délégation,
La directrice de cabinet,



Corinne QUEBRE